

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle
et numérique

Décision du 15 février 2024

portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai

NOR : ECOG2403071S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment le 3° de son article 4 ;

Vu la décision du 6 juillet 2021 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai ;

Vu la délibération de la Métropole européenne de Lille du 15 décembre 2023,

Décide :

Article 1^{er}

Sur proposition de la Métropole européenne de Lille,

Monsieur Brogniart (*Sébastien*) est nommé membre titulaire du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentant des collectivités territoriales ou de leurs groupements où sont situées les implantations principales de l'école pour un mandat de quatre ans.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 février 2024

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY